

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/045

L'an deux mil douze, le trente novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/11/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0...

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Patrice GEIGER, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Arnaud MIGNARD,

Absents : Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR, Mr Gérard BRUEL.

Procurations : Mme Virginie BONNET à Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR à Mr Arnaud MIGNARD, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET.

OBJET : NOUVELLE STATION D'EPURATION DE GRENIEUX

Le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

Le nombre de personnes raccordées à ce jour à la station d'épuration de Grénieux dépasse largement la capacité théorique (cf rapport Sinbio du 16/08/2012) ce qui se traduit par un fonctionnement épuratoire faible ne permettant pas de respecter la réglementation et générant un risque significatif d'amendes pour la Commune.

Les perspectives de constructions d'habitations sur Grénieux, au regard des zones constructibles actuellement (densification 97 habitations + nouveaux lots = 62) s'élèvent à 159 habitations (hors effet du projet de lotissement de Bel Air = 72 lots) conduisant à un accroissement significatif de population.

Le Maire et le premier adjoint ont rencontré le 11 octobre 2012 les propriétaires (et héritiers) des parcelles C 15 ; C 14 et C 738 et constaté leur refus formel.

Le Maire et le premier adjoint ont rencontré les propriétaires de la parcelle agricole n° C 704 et constaté leur forte réticence à accueillir la totalité de la nouvelle station sur leur parcelle.

Au vu des observations du bureau d'études SINBIO sur la faisabilité d'implanter la STEP sur les parcelles C 704, C4 et C14, (cf description projet d'implantation n° 4).

Estimant que l'implantation partagée sur ces 3 parcelles, réduit l'impact environnemental pour les parcelles riveraines et patrimonial pour les propriétaires concernés.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le nouveau projet d'implantation,

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

République Française
Canton de Feurs

Commune de 912 habitants

Arrondissement de Montbrison

- De confier au Bureau d'Etudes SINBIO l'actualisation de l'étude, en vue de la rédaction du cahier des charges.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 30 novembre 2012

le Maire,

Jacques GUILLERMET

MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET